

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le cinq février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame GUYON Marie-France, Maire.

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 28 janvier 2016.
Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2016

Présents : Marie-France GUYON - Patrice JULIENNE - Annick BRILLANT - Allison HIRON
Joël LOUBEAU - Denis JULIENNE - Christian MERCIER - Yves BOMPOIS - Monique COCHET

Excusés : Mélina BLOSSIER - Laurent LECHAT
donne pouvoir à madame Marie-France GUYON

Formant la majorité des membres en exercice.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur LOUBEAU Joël est désigné secrétaire de séance.
Compte rendu de la précédente réunion adopté.

Adoption de l'ordre du jour :
Madame le Maire propose d'adopter l'ordre du jour. **Adopté.**

Objet : Avenant contrat - Secrétaire de Mairie

Présentation :

Madame la Maire informe le conseil municipal, que le volume d'heures attribué à la secrétaire de Mairie, 15h/semaine – répartis comme suit :13,5h pour la commune et 1,5h pour le SIAEP ,étant insuffisant pour assurer l'ensemble des tâches administratives , il est proposé une augmentation de 4 h00 supplémentaires au présent contrat ,répartis comme suit :15,5h pour la commune et 3,5h pour le SIAEP .

DELIBERATION 2016/001

Sur proposition du Maire,
Considérant le volume d'heures insuffisant par rapport à la charge de travail,
Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide,
- de modifier le présent contrat de la secrétaire de Mairie – Jessy Loubeau à compter du 5 février 2016
- d'effectuer un avenant portant sur la durée hebdomadaire -19h / semaine contre 15 h actuellement
- Autorise Madame le Maire à procéder aux opérations nécessaires à la mise en œuvres de cette décision.

Objet : CCAS -création commission action sociale suite dissolution

Projet :

Suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2015, cf. : délibération 2015/045 en date du 18 décembre 2015, Madame le Maire propose de créer une commission action sociale, afin de répondre, préparer, examiner à titre consultatif les demandes d'aides avant de les soumettre et statuer lors des réunions du conseil municipal,

DELIBERATION 2016/02

Sur proposition de Madame le Maire, après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide
- De créer une commission action sociale en marge de la dissolution du CCAS
- De conserver les membres nommés précédemment à la commission CCAS
- De les informer de leur nouveau rôle et leur voix uniquement consultative
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Objet: Réfection du lavoir

Présentation

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2016

Madame le Maire informe que dans le cadre du transfert de compétence, cf. -délibération 2015/038 en date du 30 octobre 2015 concernant la mise à disposition de la CCAM du lavoir de la commune– La communauté de communes a adressé le coût à leur charge pour la réfection de celui-ci, estimé à 14 874 € .

OBJET : Compétence Voirie – Attribution de compensation

Présentation

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du transfert de compétence voirie hors agglomération, voté le 14 décembre 2015, la CCAM s'est réunie le 18 janvier 2016 afin d'évaluer les charges liées au transfert de cette compétence et déterminer les attributions de compensation correspondantes.

Il est convenu de prendre une délibération.

Pour rappel, les attributions de compensation correspondent aux versements vers les communes des montants de taxe professionnelle perçus lors du passage en FPU en 2002.

Après avoir consulté l'ensemble des communes membres, Mr LEVEL a pu réaliser une étude précise,

Concernant la commune de Montreuil Le chétif, il ressort :

- 19 km²11 m de longueur voirie hors agglomération
- 11903 € de coût moyen annuel des travaux effectués
- 19488 € d'attribution de compensation

Soit un solde d'attribution de compensation de **7585,00 €**.

Pour information ;

La voirie concernée (à la charge de la communauté de communes)

Toutes les voies communales hors agglomération, y compris leurs dépendances, classées dans le domaine public et inscrites dans le tableau de classement. Sont considérées hors agglomération toutes les voies communales classées autre que les voies en agglomération.

Les dépendances de la voirie se composent notamment des éléments suivants :

- Les sous-sols (Traversées de route...)
- Les talus
- Les accotements
- Les murs de soutènement, clôture et muret dans l'emprise
- Les bornes et panneaux de signalisation
- Les ouvrages d'art
- Les terre-pleins centraux
- Les délaissés

La voirie exclue (restant à la charge de la commune)

Tous les chemins ruraux (domaine privé de la commune), **d'exploitation** (chemin privé pouvant appartenir à la commune) et **voies communales en agglomération** classées dans le domaine public et inscrit au tableau de classement, tel que définie par les limites des plans signés par les communes, y compris leurs dépendances.

En plus des dépendances déjà citées, les dépendances de la voirie se composent :

- des trottoirs
- le mobilier urbain
- les parkings et places
- les candélabres
- le réseau pluvial

DELIBERATION 2016/03

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal valide

-L'attribution de compensation d'un montant 7585 ,00 €

-Autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Objet : Compétence Voirie -Modification Statuaire

Afin d'anticiper le travail d'harmonisation des compétences qui sera nécessaire lors du regroupement des deux communautés de communes avec laquelle la CCAM sera appelée à fusionner au 1er janvier 2017, il est proposé de modifier l'article 2 des statuts de la façon suivante : Ajout du point 2.7 dans les compétences optionnelles :

2,7 Création, aménagement et entretien de la voirie

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2016

Sont d'intérêt communautaire :

- Création, aménagement, et entretien des voies communales classées dans le domaine public des communes membres hors agglomération ; Chaussées, dépendances, ouvrages d'art
- La signalisation verticale résultant du code de la route et des pouvoirs de police du Maire sauf les feux de signalisation
- La signalisation horizontale réglementaire

DELIBERATION 2016/04

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- Accepte les modifications présentées
- Valide la nouvelle rédaction des statuts de la communauté de commune des Alpes Mancelles
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Objet : SUBVENTIONS

Madame le Maire informe que suite aux demandes de subventions formulées par différentes associations cantonales, il convient de statuer.

Sur la base des subventions versées en 2015 et du compte de résultat adressé par les demandeurs, l'ensemble du conseil municipal fait les propositions suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS VERSEES EN 2015	Proposition 2016
Comité de Jumelage Alpes Mancelles dans l'Europe	50 €	50€
Petits pas cadencés-Fresnay	50 €	30€
MFR- Fyé	50 €	/
Union Fresnoise football club-Fresnay	90 €	90 €
ADAPT St Saturnin	70 €	/
Les Cheveux d'argents-Sillé	50 €	/
ADMR -Fresnay	130 €	150 €
Amicale sapeurs-pompiers -Fresnay	70 €	70 €
ASIDPA -Fresnay	130 €	150 €
Comité des Fêtes -Montreuil	2200 €	2500 €
Handball club-Fresnay	90 €	90 €
Basket club-Fresnay	90 €	90 €
Radio Alpes Mancelles -Fresnay	55 €	60 €
MFR -Bernay	50 €	50 €
Société de Chasse -Montreuil	100 €	80 €
CFA -St Paterne	50 €	50 €
Ainés Ruraux -Montreuil	150 €	170 €
Amicale Bouliste -Montreuil	135 €	135 €
Comice Agricole canton - Fresnay	318 €	318 €
Total	3928 €	4083 €

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2016

DELIBERATION 2016/05

- valide les propositions faites en annexe
- donne autorisation à Madame le Maire de procéder aux versements des sommes allouées

OBJET : DERATISATION -LAGUNE

Madame le Maire fait part du compte-rendu de la visite annuelle du service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration intervenue le 9 novembre 2015 sur le site de la station d'épuration de notre commune, Celui-ci reflète des résultats moyens, les berges sont dégradées suite aux passages de ragondins, la chasse est à poursuivre, par ailleurs la présence de boues très noires en bordure du second bassin et notamment en bordure du premier bassin indique la nécessité de réaliser une étude bathymétrique afin de déterminer la hauteur de boues dans les bassins et envisager un éventuel curage.

La société OUEST SANITATION propose un contrat annuel non tacite de dératisation, intervention technicien semestrielle avec fournitures pour un montant de 391,64 € HT.

DELIBERATION 2016/06

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide

- d'accorder le contrat de dératisation au profit de la société OUEST SANITATION
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Objet : Nomination 3eme Adjoint délégué

Madame le Maire souhaite nommer Mr Denis JULIENNE 3eme Adjoint délégué en raison de sa disponibilité et ses actions réalisées au sein de la commune.

Il bénéficiera des mêmes conditions indemnitaires que celles attribuées aux 1er et second adjoints

DELIBERATION 2016/07

Sur proposition de Madame le Maire,

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide

- De nommer Mr Denis JULIENNE 3eme adjoint délégué
- De lui octroyer une indemnité égale à celle du 1er et second adjoint
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Affaires diverses

Objet : Règlement salle des associations

Monsieur Denis Julienne en charge des locations des salles de la commune, soumet le nouveau règlement de la salle des associations, sensiblement identique à celui de la salle polyvalente, il sera affiché dans la salle des associations, consultable en Mairie et est en cours de visibilité sur le site internet de la commune.

Prochaines réunions :

Conseil Municipal : vendredi 25 Février 2015 à 20h30

La séance est levée à 23h00
Le secrétaire de séance,

Joël LOUBEAU

Pour affichage le 10 Février 2016,
Le maire,

Marie-France GUYON

Guyon



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 5 février 2016
COMMUNE DE MONTREUIL LE CHÉTIF

Yves BOMPOIS

Mélina BLOSSIER

Annick BRILLANT

Monique COCHET

Absent



Allison HIRON

Marie-France GUYON

Denis JULIENNE

Patrice JULIENNE



guyon



Laurent LECHAT

Joël LOUBEAU

Christian MERCIER

Absent

